



## VILLE DE SAINTE-ADELE

### AVIS PUBLIC – APPROBATION DÉFINITIVE

### À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2016, adoptait le règlement suivant:

**« Règlement 1121-1 amendant le règlement 1121-2009 concernant la modification du taux de la taxe municipale aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 »**

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement numéro 1121-1, le 2 juin 2016.

Le règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fera publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Le règlement est actuellement déposé au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: [ville.sainte-adele.qc.ca](http://ville.sainte-adele.qc.ca), sous l'onglet « Publications ».

**DONNÉ À SAINTE-ADELE, ce 15 juin 2016.**

Le greffier et directeur des Services juridiques

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault